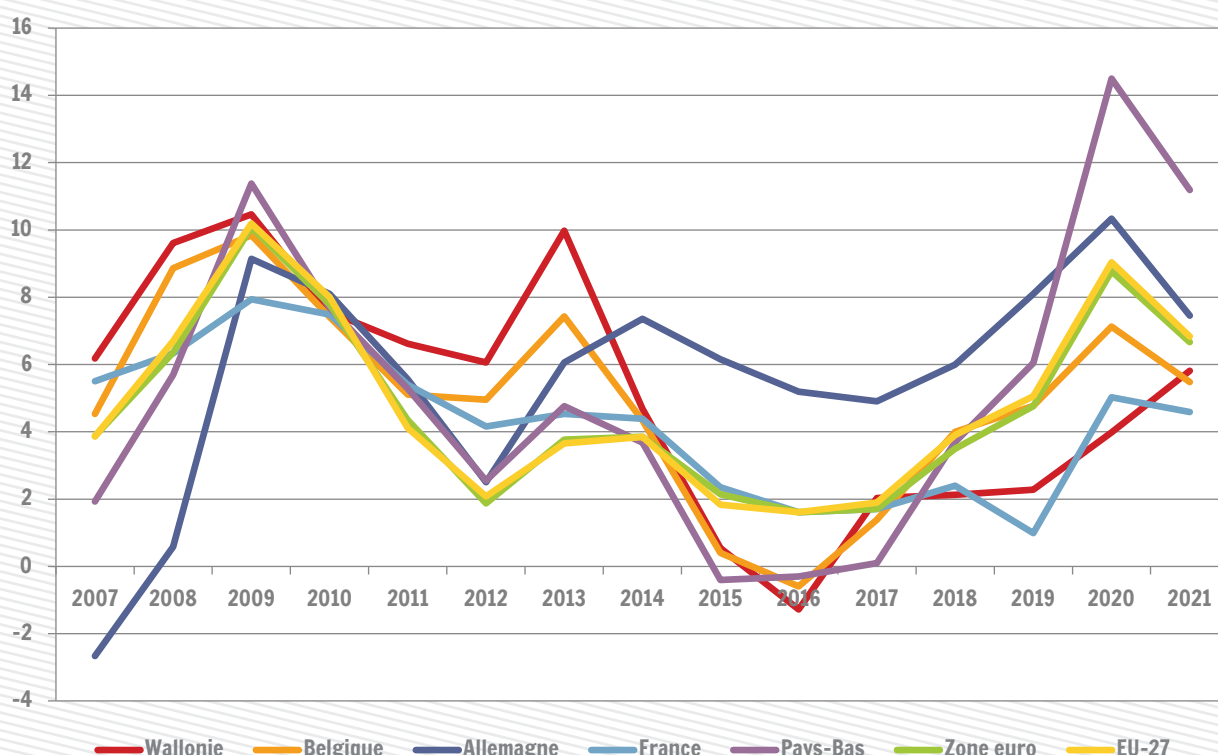


Coût salarial unitaire

+5,8%

Évolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2021

Coût salarial nominal unitaire en comparaison internationale - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2023)

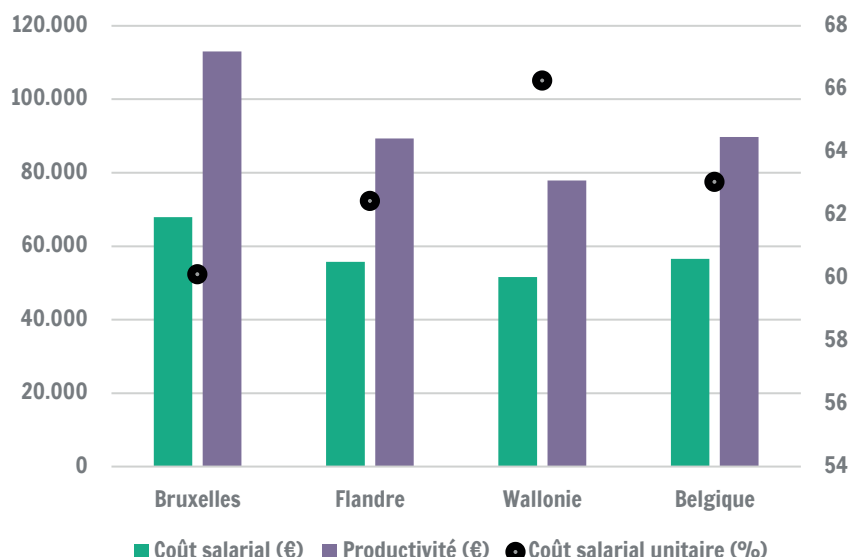
Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute sur les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse (baisse) peut être interprétée comme une pression (amélioration) sur la compétitivité. Pour les pays de la zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

Avant 2015, la faiblesse de la productivité wallonne s'est accompagnée d'une hausse du coût salarial unitaire. À partir de 2015, la croissance du coût salarial unitaire a ralenti en Wallonie et s'est dès lors rapprochée de l'évolution belge et de celle dans la Zone euro. Par rapport aux trois principaux partenaires économiques, les évolutions wallonnes sont généralement plus faibles, à l'exception de l'année 2017 où l'évolution est plus favorable en France et aux Pays-Bas. En 2021, le taux de croissance à trois ans d'écart a cru à un rythme soutenu bien que moindre qu'en 2020 (à l'exception de la Wallonie) partout en raison de la crise liée au Covid-19. Néanmoins, en Wallonie, il se situe toujours sous les moyennes de la Zone euro et de l'EU 27. Celui-ci est, cette année, le plus élevé aux Pays-Bas alors qu'il est le plus faible en France.

Entre 2020 et 2021, tant la rémunération par salarié que la productivité (PIB par emploi en volume, prix de 2015) ont connu un rebond important après la forte baisse survenue en 2020 et ce dans les trois régions. Cependant, la Wallonie se caractérise par une hausse plus forte de la rémunération par salarié et moindre de la productivité en raison de la crise liée à la pandémie du Covid-19.

Coût salarial unitaire

Décomposition du coût salarial unitaire - moyennes régionales (2016-2021)



Sources : ICN; Calculs : IWEPS (février 2023)

La décomposition du coût salarial unitaire par composante pour les années 2016 à 2021 montre que tant le coût salarial unitaire que la productivité ont des niveaux plus faibles en Wallonie. Ils sont les plus élevés à Bruxelles vu la concentration de l'activité économique dans cette région. Le coût salarial unitaire est le plus haut en Wallonie en raison d'une productivité et d'un coût salarial proportionnellement plus élevé.

Comparativement à la Belgique, si la Flandre se situe à un niveau proche de la moyenne belge, en Wallonie, le déficit en termes de coût salarial unitaire vient surtout de la productivité, inférieure de 13 % à la moyenne belge et ce depuis de très longues années alors qu'en termes de coût salarial la différence n'est que de 9 %.

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire (CSU) est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main-d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2015 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord pour déceler les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre de la PDM (cf. lien ci-dessous) est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule: $[(CSU_t - CSU_{t-3}) / CSU_{t-3}] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de novembre 2022.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Les séries publiées par l'ICN dans les comptes régionaux commencent désormais à l'année 2003. Ces données ont été adaptées aux modifications méthodologiques intervenues dans les comptes régionaux en 2020 (cf. note méthodologique ci-dessous).

Pour en savoir plus :

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/macroeconomic-imbalances-procedure/indicators>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2024**